

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 66 (1958)
Heft: 4

Artikel: Les Johannot d'Echandens
Autor: Burnand, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-50875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Johannot d'Echandens

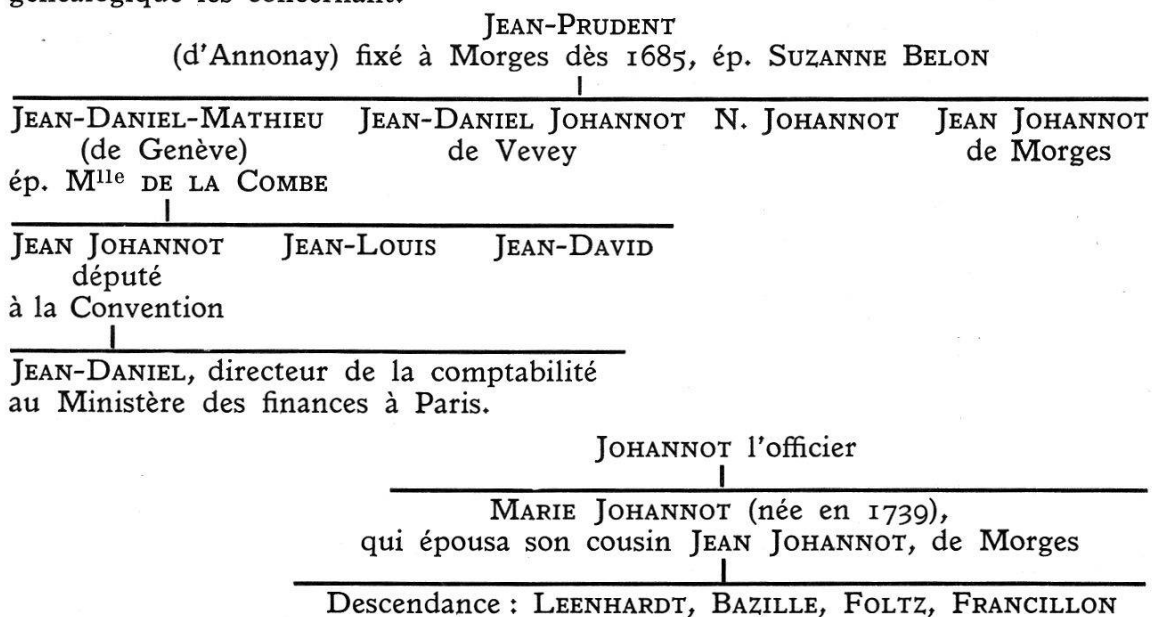
Il est, croyons-nous, peu de familles franco-suissees qui puissent se réclamer d'une postérité aussi étendue et variée que la famille Johannot, laquelle posséda pendant une certaine période la seigneurie et le château d'Echandens. De plus, elle bénéficie des renseignements collationnés par M^{lle} Marie-Louise Cottin, elle-même descendante d'une Johannot qui épousa en 1829 le peintre Edouard Hostein. Nous sommes entré en relation avec elle d'une façon vraiment inattendue, par l'intermédiaire d'une amie française, M^{me} Jean des Cognets, femme du poète de ce nom¹, qui est de mes amis. Elle me déclara un jour : « Savez-vous, docteur, que nous sommes cousins ? » A ma grande surprise, cette Bretonne, catholique bien entendu, descendait en effet des Johannot par le peintre Hostein, comme nous-même par une autre voie. M^{me} des Cognets se rendit en pèlerinage à Echandens voir sur place le château familial. Nous ne savions à l'époque que fort peu de détails sur la famille Johannot, sauf que nous devions à l'ancêtre commune, M^{me} Jean Johannot-Johannot (née en 1739), notre parenté — soigneusement entretenue — avec la presque totalité des familles protestantes de Montpellier.

Bref, ces diverses circonstances nous incitèrent à étudier d'un peu plus près cette famille, sur laquelle semblait planer depuis l'époque de la Révolution sinon une ombre, du moins une troublante incertitude. On racontait qu'un Johannot franco-suisse, nommé Jean, seigneur d'Echandens, s'était absenté de son fief entre deux diligences pour aller voter à la Convention la mort de Louis XVI, puis était revenu incontinent de Paris, espérant jouir quelque temps encore dans notre paisible canton des revenus de son fief et des avantages de l'ancien régime théoriquement exécré. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette curieuse attitude. Esquissons au préalable la généalogie

¹ Voir dans la *Gazette de Lausanne* du 5 février 1956, R. BURNAND, *Poèmes de la douleur et de l'amour conjugal*.

des Johannot. Cette famille est originaire d'Ambert (Puy-de-Dôme). Deux frères, Barthélemy et Mathieu, achetèrent en 1634 à Annonay (Ardèche), patrie des frères Montgolfier, le moulin du Faya pour y établir une papeterie. C'est de ces deux frères que dérivait toute la descendance ; la branche vaudoise venait de Barthélemy. Les enfants respectifs de ces deux fondateurs de l'industrie familiale travaillèrent ensemble à la fabrication du papier à Annonay et leur entreprise connut une grande prospérité. La descendance française des deux frères fut innombrable, plus, semble-t-il, du fait des femmes que des hommes de la famille. Voici les noms portés par ceux qui restèrent, en France, plus ou moins intéressés à l'industrie Johannot à cause de leurs alliances et résidèrent pour la plupart à Annonay : les familles de Canson, de Sores et Gros. Le général et M^{me} Vincent Gros habitaient à Videlon-les-Annonay la belle propriété nommée « Les Rochers », attenante à la papeterie nouvelle et, comme celle-ci, en bordure du vallon très étroit d'où s'envola la première montgolfière, le 5 juin 1783. Était-ce le papier de la fabrique qui servit à doubler l'aérostat ?¹ Tandis que la « branche Mathieu » continuait à

¹ Pour orienter plus clairement nos lecteurs sur les parentés respectives des divers Jean Johannot (ils sont au moins cinq de ce nom), voici un bref tableau généalogique les concernant.



Voici, par ailleurs, les liens de parenté qui unissaient à la grande famille des Johannot d'Ambert, d'Annonay et de Wesserling les trois artistes du même nom nés à Offenbach-sur-le-Main, dont la nationalité était française et dont voici les noms : Charles né en 1785, mort en 1825, graveur ; Alfred, né en 1800, mort à Paris en 1837, qui illustra notamment Fenimore Cooper et Walter Scott ; et surtout

exploiter la papeterie familiale, le nommé Jean-Prudent Johannot s'établit à Morges après la révocation de l'Edit de Nantes (1685), afin de rester protestant. Il fut reçu bourgeois d'Echandens le 8 février 1734 avec ses quatre fils : Jean-Daniel-Matthieu ; Jean-Pierre qui se fixa à Vevey ; un troisième dont nous ignorons le nom, enfin Jean Johannot dit Johannot de Morges.

En 1778, la famille reçut de l'empereur Joseph II une lettre de noblesse.

Jean Johannot dit le Conventionnel d'Echandens

La famille Johannot, bien que devenue par l'un ou l'autre de ses membres franco-genevoise ou franco-vaudoise, s'intéressa activement à la politique de son pays d'origine comme de son pays d'adoption. De ces divers Johannot sortis du berceau familial d'Annonay et de Wesserling, celui dont la carrière et le caractère méritent de la part des Vaudois l'étude la plus attentive, c'est Jean Johannot, seigneur d'Echandens dès 1790, qui acheva en patriarce apaisé une carrière d'industriel, une carrière d'homme politique genevois et français mêlé activement aux graves bouleversements politiques de la fin du siècle. Il était petit-fils de Jean-Prudent allié Belon, qui avait élu domicile à Morges dès 1685, et fils de Jean-Daniel-Matthieu allié de la Combe. Né à Genève en 1748, il fut nommé en 1782 membre du Conseil des Deux-Cents ; il y manifesta une attitude de « jeune révolutionnaire avant la lettre, heureusement modéré ». Il alliait d'ailleurs sans peine sa philosophie politique avec les traditions capitalistes d'une famille de grands patrons, puisqu'il avait fait fonder dans le Haut-Rhin la manufacture de tissage de Wesserling et la fit marcher brillamment. En 1786, elle employait déjà trois mille ouvriers. En Alsace comme à Genève, Jean Johannot s'intéresse à la politique. En 1790, le voici président de l'Administration du Haut-Rhin. Puis, la Convention

Tony Johannot, le plus célèbre des trois, né en 1803, mort en 1852 après avoir vécu et œuvré à Paris. Les eaux-fortes délicates et légères qu'il grava pour illustrer *Le Diable boiteux*, *Don Quichotte*, *Paul et Virginie* ont perpétué son nom.

Ils descendaient tous trois de Pierre Johannot fils de Mathieu II, qui revint diriger la papeterie d'Annonay après l'exode en Suisse. Pierre Johannot s'établit à Francfort et s'y maria ; de ses trois enfants, l'un, François, revint à Paris, épousa en 1784 M^{lle} Geiss et fut le père des graveurs.

nationale ayant succédé, à Paris, à l'Assemblée législative le 21 septembre 1792, Jean Johannot y fut délégué comme député et siégea également aux Cinq-Cents. Il intervint plusieurs fois à propos de questions bancaires, et écrivit un rapport qui le fit accuser d'avoir contribué à discréditer les assignats.

La qualité de *Conventionnel* semble à première vue paradoxale, pour ne pas dire choquante, lorsqu'elle désigne un personnage qui par ailleurs est titulaire d'une seigneurie, fût-elle dans le canton de Vaud... Et ce paradoxe s'aggrave singulièrement lorsqu'il est avéré que cet homme, ce conventionnel, a voté publiquement l'exécution du roi Louis XVI à Paris.

Avant de porter un jugement sur Jean Johannot le Conventionnel d'Echandens, achevons rapidement sa biographie. En 1797, il résigna son mandat de député et vint finir ses jours en son petit manoir d'Echandens. Il mourut octogénaire en décembre 1828.

A vrai dire, nous serions fort embarrassé de porter un jugement sur le caractère de Jean Johannot dit le Conventionnel d'Echandens si nous n'avions conservé un article d'Edouard Chapuisat publié dans la *Gazette de Lausanne* du 18 août 1944 et qui porte précisément ce titre. C'est au distingué chroniqueur genevois que nous allons emprunter les détails et le jugement psychologique qui vont suivre.

M. Chapuisat s'appuie lui-même, pour formuler son diagnostic, sur le témoignage d'un historien bien placé pour connaître Jean Johannot, Sir Francis d'Ivernois. Ce personnage, qui appartenait à la branche genevoise de sa famille, né en 1757, était de neuf années le cadet de Johannot et prit lui aussi une part très active à la Révolution française. D'abord collaborateur de Mirabeau, il fut condamné à mort par le second tribunal révolutionnaire mais put se réfugier en Angleterre. Il revint à Genève à la Restauration et participa au Congrès de Vienne. Or, on trouve dans l'ouvrage de d'Ivernois écrit à Londres en 1795, *Réflexions sur la guerre*, la phrase suivante : « Johannot, que j'envisage comme l'homme le plus honnête et peut-être le seul honnête entre tous ceux qui ont manié le trésor révolutionnaire... » Or, Sir Francis d'Ivernois connaissait bien l'état d'esprit du Conventionnel, pour avoir échangé avec lui des lettres politiques en des heures graves. De fait Johannot, qui participa

de manière active aux « marches et contre-marches de la Révolution », ne fut pas du nombre des terroristes, écrit M. Chapuisat ; bien au contraire. S'il vota la mort du roi, *c'est sous condition de sursis, condition qui, si elle eût été agréée par la majorité de la Convention nationale, eût sauvé Louis Capet du martyre*¹. L'auteur ajoute : « Johannot est si peu porté aux excès que, tout révolutionnaire qu'il soit, il acquiert en 1790, conjointement avec son frère Jean-Louis, la seigneurie d'Echandens, cédée par noble Henri de Crousaz, seigneur de Mézery. Cela n'a rien d'extraordinaire. Johannot est déjà bourgeois d'Echandens. Réfugié dès 1709 à Morges, son grand-père acquit la bourgeoisie de cette commune en 1734... Il a conservé des attaches dans le Pays de Vaud, à Morges en particulier où, d'après un renseignement de M. François Gervaix, on compte de 1810 à 1823 dix-sept Johannot qui, pour la plupart, y habitent. » Suivent de longues considérations sur le rôle éminemment probe, libéral, utile de Johannot dans les conseils de la Révolution, en matière de finances.

Quelle fut l'attitude de l'ancien Conventionnel pendant la crise politique — elle aussi révolutionnaire — qui déferla sur le Pays de Vaud ? Revenu à Echandens après avoir quitté la France redevenue monarchique, assez mal vu des milieux réactionnaires — et pourtant « consulté par eux dans le secret » en matière économique, Jean-Joseph refait sa vie dans la campagne vaudoise. « Il y retrouve, conclut M. Chapuisat, non seulement des points d'appui terrestres mais des bases sûres pour l'esprit. » Il avait prononcé une fois devant le Comité du salut public ces paroles, qui ne firent point sourire : « La morale est dans les relations extérieures une habile négociatrice ; elle est dans l'intérieur la seule puissance dont on révère l'administration. »

Voici donc, à notre humble avis, ce Vaudois d'adoption blanchi du reproche de duplicité.

Un autre Johannot devait accomplir une carrière politique particulièrement brillante : le propre fils du Conventionnel, Jean-Daniel. Né à Genève en 1775, il s'était fixé à Paris et avait accompli dans cette ville toute sa carrière. Directeur de la comptabilité, directeur au Mouvement général des Fonds au

¹ C'est nous qui soulignons.

Ministère des finances sous le Directoire, l'Empire et la Restauration, chevalier puis officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur (1842), il mourut à Paris en 1842.

On retrouva au château d'Echandens, parmi les souvenirs de l'époque Johannot, les grandes cannes d'*incroyable* de ce personnage à côté de précieux bibelots et d'un groupe des Trois Grâces que Cécile des Cognets-Hostein (descendante de cette branche Johannot) avait placés dans son salon de la rue Brézin à Paris.

Deux aïeules vénérables

Quel que soit à nos yeux l'intérêt très attentif que nous portons à la personnalité et à la carrière de Jean Johannot le député, ce n'est pas de lui que dérive la famille Foltz-Johannot à laquelle appartient notre aïeule paternelle. L'ancêtre commun était Jean-Prudent, déjà nommé, dont l'un des fils, oncle du Conventionnel, également prénommé Jean et dit « de Morges », avait épousé sa cousine germaine, Marie Johannot. C'est de ce couple que naquirent M^{mes} Leenhardt et Bazille (de Montpellier), Foltz et Francillon, Vaudoises.

* * *

Nous possédons ou connaissons trois portraits Johannot. Le plus ancien est celui de Jean Johannot. Ce prénom étant très fréquent dans la lignée, nous ne pouvons identifier le modèle en toute certitude. Voici les inscriptions relevées sur cette toile carrée, d'assez grand format : au dos : *Jean Johannot né à Annonay le 16 avril 1686. Fait 1734. Ce personnage porte à la main un billet sur lequel sont écrits les mots que voici : Genève, 20 août 1734. L. 3.000 qu'il vous plaira payer à Monsieur Jean Johannot, marchand à Morges à son ordre la somme de trois mille livres que je vous tiendrai conte suivant... Votre très humble et très obéissant serviteur. Georges Vernes.*

*La veuve Imbard
Lyon.*

L'homme est vêtu d'un pourpoint ; une manchette de dentelle très soignée sort de la manche ; une cravate longue, blanche, est nouée autour du cou. La tête coiffée d'une longue perruque.

Né en 1686, ce personnage a donc quarante-huit ans. Il les porte largement : le visage est ridé ; les yeux foncés et mélancoliques, sont marqués de « poches » ; le nez est aquilin ; la bouche ne sourit pas.

Ce ne peut être Jean-Prudent, lequel quitta la France en 1685, du fait de la Révocation. En 1734, date du portrait, il est bel et bien « marchand à Morges ». Qu'il me plaise ou non, il est — si l'on me permet cette confidence toute personnelle — mon quadrisaïeul !

Le second portrait est signé Speisegger, artiste dont nous ne trouvons pas le nom dans les dictionnaires consultés¹. Il s'agit d'une dame mûre, portant un bonnet à la mode du Directoire : c'est Marie Johannot fille de « Johannot l'officier », frère de Jean-Prudent. Elle épousa son cousin germain Jean Johannot de Morges, dont nous avons parlé plus haut.

Le troisième portrait représente la même aïeule peinte à une date ultérieure. C'est une femme âgée à la noble prestance, assise dans un fauteuil ; ses cheveux gris relevés haut retombent vers les épaules et s'enveloppent d'un vaste bonnet de dentelle, arrondi comme une auréole. Le visage est harmonieux, le nez aquilin. Un châle croisé sur la poitrine découvre en pointe la naissance du cou. Le bras droit, demi-nu, tient une lettre.

La descendance de cette aïeule, dont nous allons retrouver l'influence morale très profondément inscrite dans la série des générations issues d'elle, semble l'illustration vivante des promesses bibliques adressées aux familles imprégnées de traditions vénérables. Nous avons, en effet, le privilège de posséder de nombreuses lettres des aïeules Johannot adressées à leur progéniture. Celles de la dame au bonnet sont tracées d'une écriture élégante et ferme et abondent en conseils judicieux et en exhortations éducatives.

Quelles sont les familles qu'elle a contribué ainsi à former ?

Elle n'engendra aucun fils, mais quatre filles. L'aînée épousa Charles-Emmanuel Foltz, de Morges ; la suivante, un Leenhardt de Montpellier ; la troisième, Marc-Antoine Bazille, de Montpellier ; la dernière, un Francillon de Lausanne. Ces quatre

¹ Il s'agit d'Alexandre Speisegger (1750-1798), de Schaffhouse, auteur des portraits de la famille Monod que nous avons publiés dans la *R.H.V.* en 1953. — [Note de la Rédaction.]

souches — les trois premières surtout — se sont multipliées à l'infini. Toute la société protestante du département de l'Hérault en est issue, et nous pouvons témoigner de la solidité de ses traditions. On y retrouve les noms des Leenhardt, Castelnau, Warnery, Westphal, Roux, Planchon, de Sibourg, Cazalis ; en Suisse, les noms de Cart, Guiguer de Prangins, Pache, Muret, Koch, Chenevière, de Rham, Burnand, etc. Quant à la descendance française des Johannot, nous la connaissons naturellement fort peu, mais ce que nous savons d'elle par M^{lle} Cottin, par nos amis des Cognets, atteste sa qualité.

Nous possédons d'autres lettres encore que celles de l'aïeule Johannot. Les plus nombreuses furent écrites par M^{me} Charles-Emmanuel Foltz née Suzette Johannot en 1760. Elles sont toutes adressées au temps de sa jeunesse au futur colonel fédéral Louis Foltz, notre aïeul. Fils plein de déférence et d'un naturel minutieux, il les copiait soigneusement dans un cahier intitulé « Lettres de ma bonne mère ». J'en ai lu bien d'autres encore, autographes. Elles sont d'un intérêt inégal mais visent toutes un but essentiel et primordial : diriger et assurer l'éducation morale et sociale du jeune homme ; conduite, choix et soin des vêtements, obligations sociales, égards pour l'entourage, piété. Mais parfois — bien heureusement — au cours de ces sermons épistolaires que vraiment le jeune homme avait du mérite à copier, surgit un passage plus imprévu, plus intéressant ou même malicieux qui nous ouvre des aperçus assez vivants sur la vie morgienne et l'excellente société qui faisait de la petite cité une sorte de concurrente du chef-lieu. Dans la mesure où les traditions et les modes de penser restent viables au travers des générations successives — sorte de loi dont la constance nous a toujours frappé — il ne nous semble pas inutile, pour achever de tracer le portrait psychologique de la famille Johannot, de citer quelques passages de ces lettres.

Le jeune Louis Foltz, âgé de 21 ans, fait présentement un stage dans la maison Catoir, à Francfort ; il devait y rester de 1810 à 1812. Glanons quelques passages caractéristiques des lettres que lui écrivait sa « bonne mère ».

« J'espère que toujours en rentrant dans ta chambre et en toi-même du pourras te dire : Je me suis conduit de manière à être content de moi et à mériter l'approbation de ma tendre

mère, ne m'étant point écarté des principes d'honneur et de vertu qu'elle a cherché à faire germer dans mon cœur et qu'elle me rappelle toutes les fois qu'elle m'écrit, pour que ce monde et les passions ne les étouffent pas. Dieu le veuille. »

Le jeune homme ayant vu jouer un soir au théâtre *Robinson Crusoë*, cet épisode déclenche le zèle éducatif de sa mère :

« Je ne m'étonne pas des sensations vives que t'a fait éprouver sur la scène la représentation d'une famille suisse jouée par un habile artiste. »

Mais M^{me} Foltz se défie de l'influence du théâtre et des comédiennes : « ... Ces femmes dont tout l'art consiste à tromper sur le théâtre et ailleurs sont très séduisantes mais si méprisables qu'elles font honte aux femmes honnêtes. En général, la comédie qu'on envisage comme un plaisir permis est souvent dangereux par l'impression qu'elle fait quelquefois sur ses auditeurs ; je la compare aux romans dont la lecture est toujours plus ou moins nuisible à la jeunesse ; il faut de ceux-ci faire un bon choix, et des spectacles aussi, puis se dire et se redire que tous ces échafaudages de belle passion, d'exaltation etc., sont des fictions ; en saisir la morale serait le bon moyen d'en tirer parti, mais trop souvent c'est ce qui nous échappe, les bons sermons du ministre dont tu me parles sont le correctif des spectacles ; heureux qui sait les écouter avec assez d'attention pour en profiter, et assez pour être aussi sage que possible, puisque nul homme ne peut être parfait. Je lis dans ce moment un livre que je désire que tu puisses te procurer à louer, il est fait par Madame de Montolieu de Lausanne. C'est un titre qui te le rendra recommandable, puisque l'auteur est vaudoise ; ce roman — car c'en est un — n'est pas sans défaut, on lui en trouve même beaucoup dans le style et la composition, mais le héros est jeune comme toi, il a un bon cœur, enfin je le trouve intéressant et les leçons qu'il reçoit pourraient t'être utiles ; je crois que cette lecture te fera plaisir, le titre est *Cours de morale mis en action, ou Emmerich*, par M^{me} de Montolieu. »

« 27 août 1810. Tu feras bien d'aller à Offenbach quand tu pourras disposer d'un jour ; je serais bien aise que tu puisses te lier d'amitié avec quelques individus des Johannot-Dorville et

des Dorville-Johannot, la parenté s'éloigne, les liaisons d'amitié la rapprocheraient. »

« ... Jules, qui a été à Montpellier, nous a donné de bonnes nouvelles de tous nos parents ; le fils aîné de ma sœur Leenhardt va s'y établir ; il s'associe avec le frère de M^{lle} Dessibour. »

Le jeune Louis ayant narré à sa mère, avec sa précision coutumière, la visite qu'il a rendue à je ne sais quel ministre étranger, la fidèle correspondante en profite pour répondre par une avalanche d'excellents conseils, dont plus d'un jeune homme pourrait tirer parti, de nos jours encore.

« M. l'Ambassadeur a fait ma conquête, malgré son habit à la vieille mode ! Son aménité lui fait honneur, il a un bon cœur, puisqu'un jeune homme sans titre a su attirer son attention, et toi, mon cher Louis, qui a mérité cette petite faveur, tu la dois sans doute à la manière modeste et honnête avec laquelle tu t'étais présenté chez lui ; que tes succès dans cette occasion soient pour toi, mon cher enfant, un encouragement pour te faire toujours distinguer de la foule commune, par une conduite sans reproche et par le ton de la bonne société ! Tu n'as ni titre ni ayeuls, mais avec une bonne éducation, de la modestie, une honnête assurance, une figure agréable (dis-moi, es-tu joli garçon ?), une toilette propre et soignée, une présentation aisée, un bon langage, une réputation sans tache, sans prodigalité, ni ostentation ni parcimonie, savoir être un peu généreux : voilà mon bien-aimé ce qui assurera toujours des succès dans le monde ; et quand encore ces avantages personnels sont appuyés de la protection d'amis respectables, l'on peut espérer de réussir à plaire généralement, et c'est un grand bonheur pour un jeune homme qui a de bonnes intentions et qui désire de parvenir.

« ... Fais-tu des progrès dans la langue italienne et chantes-tu bien ? Comme tu as la compagnie de la guitare, pourras-tu bientôt chanter et pincer à livre ouvert ; il faut continuer à prendre des leçons jusqu'au moment où tu te sentiras de cette force, car les demi-talents sont zéro, surtout chez les hommes. »

Nous sommes assez informés de la vie du colonel Louis Foltz pour juger de quelle façon profonde l'éducation maternelle a marqué son caractère. Je ne sais pas s'il fut un saint, mais il

fut un homme extrêmement bien élevé, courtois, attentif à cultiver ses relations et ses amitiés.

Voici, pour achever ces citations, une page amusante relatant un petit épisode de la vie provinciale à Morges et environs à l'époque du premier Empire.

« 24 septembre 1810. Je croyais ajouter encore quelques pages à ma lettre, mais Madame Henriette Mandrot est venue chez moi pour me dire que l'ex-impératrice Joséphine vient avec sa cour dîner à l'Abeie chez Mr Deluze. On l'attendait depuis plusieurs jours et la haute noblesse de Tolochenaz désirant la voir je viens de faire partir la calèche, pour les faire venir ; j'aurai l'honneur de leur donner à dîner, et nous verrons comme il sera possible d'apercevoir ces grands de la terre ; l'honneur que reçoit M. et M^{me} Deluze de leur offrir à dîner est dû à un Mr Porlalay leur neveu et chambellan de l'impératrice ; quand le gros François saura, que ... sa sœur a dîné et couché Joséphine il ne sera plus possible d'oser seulement le « regarder », ainsi ne t'en avise pas, mon cher Louis, je t'approuve de ne pas t'occuper de son impolitesse à ton égard ; tu peux te passer de lui. »

Le château d'Echandens

Le nom d'Echandens est revenu plus d'une fois sous notre plume au cours de cette étude, c'est dire que ce village, ainsi que la ville même de Morges ont tenu une grande place dans l'existence de la famille Johannot.

Nous tenterons, après avoir décrit le château, de préciser les époques où les Johannot réfugiés en Suisse acquirent d'une part la bourgeoisie d'Echandens, d'autre part le château, enfin la seigneurie.

Quant à l'habitat, il ne nous a pas été possible de débrouiller les rôles respectifs de Morges et d'Echandens, en tant que lieu de résidence des Johannot.

Voici quelques jalons. Le premier Johannot arrivé sur sol vaudois fut Jean-Prudent, réfugié, en 1685. Il s'établit sans doute à Morges, où il possédait une maison de commerce dont nous ignorons la nature. Ce n'est que quarante-neuf années plus tard, soit le 8 février 1734, qu'il acquit la bourgeoisie d'Echandens. Si, à cette époque, les Johannot habitaient

Echandens, ce n'était pas dans le manoir. D'ailleurs, dès 1771, ils renoncèrent à la bourgeoisie de cette commune, tout en y conservant des terres. Un plan cadastral de 1882 indique que certaines parcelles appartenaient en copropriété aux familles de Mandrot, Johannot et Redard.

Dès 1790, Jean Johannot le Conventionnel achète la seigneurie et le château, « conjointement avec son frère Jean-Louis, citoyen de Genève ». L'acte porte ces mots « Pour Jean Johannot, citoyen de Genève, Bourgeois d'Echandens, conseiller au Grand Conseil de la République de Genève ». Ce castel datait du XVI^e siècle ; le village qui l'entoure est mentionné dans un document de 1184 par lequel l'empereur Frédéric Barberousse confirma au chapitre de Lausanne la possession de tous les biens que Pierre d'Echandens lui avait donnés rière Echandens, Belmont et Denges. Après la Réformation, les droits sur Echandens sont parvenus à noble François d'Alinges, lequel vendit cette terre avec son château, en 1554, à Ferdinand Loys. Le manoir fut remanié au XVII^e siècle. Une lithographie de J. F. Wagner, faite en 1838, en montre l'élégance. Ramassé sur lui-même, il est dominé du côté oriental par un donjon élancé. La porte de l'escalier, décorative, s'ouvre au bas d'une tourelle qui fait saillie au milieu de la façade, et d'autres tourelles ou clochetons s'élèvent aux angles du corps de logis, dont la façade est étroite.

Le mur clôturant la cour d'honneur est bas, soutenu par des contreforts obliques ; il s'ouvre sur la rue du village par un large portail. Vers Lausanne, la façade orientale du petit manoir regarde de toutes ses fenêtres vers une succession de collines basses et de vallons.

C'est à Henri de Crousaz de Mézery que les frères Johannot achetèrent le château. Jean Johannot, l'ex-député à la Convention, y finit ses jours non dans l'opulence mais dans une situation restreinte que lui dissimulaient ses fils. A sa mort, survenue à Echandens le 5 décembre 1828, tout fut vendu — domaine, mobilier, « dont les vendeurs ne se réservèrent rien », terres, vignes et cultures — à MM. Alphonse, Albert et M^{lle} Louise de Mandrot, héritiers mineurs représentés par leur mère Henriette de Mandrot née de Pourtalès (acte du 25 mai 1829).

Jean Johannot, l'ancien député, succombait à l'âge de 81 ans. Son copropriétaire Jean-Louis (dont nous ne savons rien)

vécut-il avec lui dans le château? Son oncle Jean Johannot « de Morges », époux de Marie Johannot dont nous avons décrit le portrait, y avait-il accès? L'aïeule au grand chapeau et à la plume moralisante, sa fille qui épousa un Foltz et engendra le colonel Louis Foltz, ma grand-mère née de ce dernier, épouse du colonel Edouard Burnand habitèrent-ils le château d'Echandens? A quelle époque et jusqu'à quand? Nous ne disposons d'aucun indice certain ni pour l'affirmer ni pour le nier.

Trois années environ après la vente du château et des terres à la famille de Mandrot, c'est-à-dire en 1832, la propriété fut acquise par la famille Redard, qui la possède aujourd'hui.

L'aspect actuel du château d'Echandens n'est pas identique à celui que nous avons décrit. Le jardin est plus touffu et des traces de dégradation sont visibles en diverses parties de l'immeuble. Mais très heureusement, à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes informé par M^{lle} Anne-Marie Redard que des travaux importants de réfection sont en cours. La propriétaire actuelle est M^{me} Franco-Redard ; elle dispose d'importantes archives dont nous pourrions, grâce à son obligeance, prendre connaissance plus tard. Peut-être y trouverons-nous réponse à diverses questions qui se présentent à nous.

* * *

La famille Johannot n'habite plus, à notre connaissance, ni Echandens ni Morges. Quelques rameaux dont nous ignorons la filiation avec les grands ancêtres vivent encore sur le sol suisse, notamment à Genève.

La place très importante qu'elle a occupée en France, tant sur le terrain politique que dans l'industrie, son caractère prolifique, son immense descendance franco-suisse, portant en majeure partie des noms nouveaux, lui méritaient pensons-nous cette brève esquisse de son destin dans un périodique consacré à l'histoire vaudoise.

RENÉ BURNAND.